

## COMMUNIQUE RADIO ET PRESSE

N° 104/21/CRP/MINESEC/SG/DRH/SDDRH/SFS

Le Ministre des Enseignements Secondaires invite les enseignants désireux de faire acte de candidature à la sélection au retour sur titre en 1<sup>ère</sup> année du second cycle des Écoles Normales Supérieures au titre de l'année académique 2020/2021, à bien vouloir s'inscrire en ligne à partir de la plateforme [www.minesecdrh.cm](http://www.minesecdrh.cm) et à déposer à la Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison de son Département ministériel, porte 312, au plus tard le 24 Septembre 2021 à 15h30, leurs dossiers complets de candidature.

Cette sélection s'adresse uniquement aux fonctionnaires ayant trois (03) ans au moins d'ancienneté à la Fonction Publique et titulaires du DIPES I et de la Licence pour les Écoles Normales Supérieures et du DIPET I pour les Écoles Normales Supérieures d'Enseignement Technique.

### PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE RETOUR SUR TITRE

- Une fiche de candidature à remplir et à imprimer en deux (02) exemplaires à l'adresse [www.minesecdrh.cm](http://www.minesecdrh.cm) ;
- 01 demande d'inscription manuscrite et timbrée au tarif règlementaire, adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur S/C Madame le Ministre des Enseignements Secondaires ;
- 01 copie certifiée conforme du Diplôme de premier cycle (DIPES I ou DIPET I) ;
- 01 copie certifiée conforme de la Licence ou du « Bachelor's Degree », ou une Attestation de Réussite certifiée conforme par l'autorité académique compétente, uniquement pour les retours sur titre dans les ENS ;
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 certificat de prise de service attestant que le candidat dispose d'une ancienneté de trois (03) ans de service au moins dans la Fonction Publique ;
- 01 certificat de reprise de service de l'année en cours ;
- 01 photocopie du décret d'intégration à la Fonction Publique ;
- 01 reçu de paiement de quinze mille (15 000) francs CFA représentant les frais de concours, au nom de l'Agent financier de la Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité (DAUQ) auprès d'EXPRESS UNION, Agence de Warda-Yaoundé.

N.B : *Seuls les candidats retenus seront autorisés à déposer un dossier de mise en stage, au plus tard 15 jours après la publication des résultats*

